



EFFET VISUEL NUL

Depuis la route communale à l'entrée du lieu-dit « Ginestous », les perceptions sont limitées par le relief, les bâtiments et la végétation. Ainsi, le parc éolien du Puech de Senrières est imperceptible.

EFFET CUMULATIF NUL

Aucun parc éolien existant n'est perceptible depuis ce point de vue. EFFET CUMULÉ NUL

Le parc éolien de Lespigue est imperceptible depuis ce point de vue.



Évaluation des impacts du projet sur les paysages et le patrimoine

1.3.5. Synthèse des effets visuels, cumulatifs et cumulés

A l'échelle immédiate, les paysages perçus sont plutôt intimes, restreints à des distances proches. Les éoliennes sont alors rapidement masquées, au moins partiellement, par les composantes paysagères (végétation, urbanisation) auxquelles elles se mêlent. Parfois perceptibles quasi intégralement et proches, elles deviennent des éléments majeurs et par leur proximité créent de tout nouveaux paysages. Les effets visuels sont de Nul à Moyen.

Dans ces paysages proches, les autres parcs éoliens sont rarement visibles et peu en relation avec les éoliennes du Puech de Senrières. Les effets cumulatifs sont de Nul à Très faible.

Les parcs éoliens en instruction de Lespigue et Lévézou-Pareloup ne sont pas ou peu perceptibles depuis cette échelle. Les effets cumulés sont de Nul à Très faible.

Le tableau suivant reprend, par photomontage, les niveaux d'effets visuels, cumulatifs et cumulés déterminés.

			Enjeux				Effets			
Numéro de la prise de vue	Commune	Localisation	Paysager	Territorial	Éolien	Touristique et culturel	Effet visuel	Effet cumulatif	Effet cumulé	
20	Alrance	« Les Planals »	Х	Х	Х		Moyen	Nul	Nul	
21	Alrance	Croisement vers « Saint-Joseph »	х	х	х		Faible	Nul	Très faible	
22	Villefranche- de-Panat	D 522, « Savinhac »	х	х	х		Très faible	Nul	Nul	
23	Villefranche- de-Panat	« La Calmette »	х	х	х		Très faible	Nul	Nul	
24	Durenque	Sortie du lieu-dit « La Combe »	х	х	х		Moyen	Nul	Nul	
25	Durenque	« Mazels »	Х	Х	Х		Moyen	Très faible	Nul	
26	Durenque	« Cannac »	Х	х	х		Faible	Nul	Nul	
27	Durenque	D 549, « Les Places »	Х	Х	Х		Faible	Nul	Nul	
28	Durenque	« Saint-Maurice »	Х	Х	Х		Moyen	Nul	Nul	
29	Durenque	Centre-bourg	Х	Х	Х		Faible	Très faible	Nul	
30	Durenque	« Ginestous »	Х	Х	Х		Nul	Nul	Nul	



Évaluation des impacts du projet sur les paysages et le patrimoine

2. La saturation visuelle

Trois études de saturation visuelle sont réalisées dans le cadre du projet éolien du Puech de Senrières.

Cette approche définie par la DIREN Centre en 2007 relève d'une analyse théorique, basée sur des calculs et des seuils qui permettent de mettre en avant un risque de saturation des paysages ou non, selon un horizon plan. Elle ne tient pas compte des contraintes géomorphologiques.

En raison du relief parfois marqué sur ce territoire, une ZIV inverse est réalisée pour chacun des points d'analyse afin de déterminer les zones de visibilités de l'éolien, dans le but de se rapprocher au maximum des perceptions réelles. La ZIV inverse est uniquement fondée sur le relief (il est fait abstraction des écrans visuels tels que la végétation, le bâti) et considère la visibilité d'éoliennes de 150 m de haut (valeur correspondant à la taille des éoliennes les plus hautes sur ce territoire). L'analyse est donc maximisante. En effet, ce zonage inclut certaines éoliennes de moins de 150 m qui ne sont pourtant pas perceptibles et la végétation, notamment dans ce paysage bocager, ainsi que le bâti peuvent les masquer également.

Les éoliennes qui se situent en dehors de ce zonage sont exclues de l'analyse depuis le point en question. Cette méthode permet ainsi de mettre en relation l'approche théorique avec une approche plus fine du territoire, prenant en compte les données du terrain.

Une sélection de 3 points d'analyse a été faite au sein d'un périmètre d'environ 10 km autour du projet, tout en tenant compte de la Zone d'Influence Visuelle du parc éolien du Puech de Senrières, préalablement établie :

- (A) Le lieu-dit **« La Calmette »** (760 m d'altitude) pour l'aspect social et sa localisation entre le parc existant de Lestrade-et-Thouels, le parc en projet du Puech de Senrières et le parc en instruction de Lespigue. Ce lieu de vie pourrait ressentir un effet d'encerclement.
- (B) Le lieu-dit **« Savinhac »** (800 m d'altitude), situé légèrement plus au Nord et à une altitude plus élevée que « La Calmette ». Tout comme ce dernier, il permet d'analyser l'effet d'encerclement que pourraient ressentir les habitants des hameaux proches de ces parcs.
- (C) La **tour de Peyrebrune** (905 m d'altitude) pour son aspect touristique, le panorama qu'elle offre, ainsi que sa proximité avec de nombreux parcs. Elle se situe sur des itinéraires de randonnée et surplombe le lac de Villefranche-de-Panat.

Illustration 49 : Localisation des points d'étude de saturation de « La Calmette » et « Savinhac »

Source: IGN (SCAN 25, Orthophotographie)

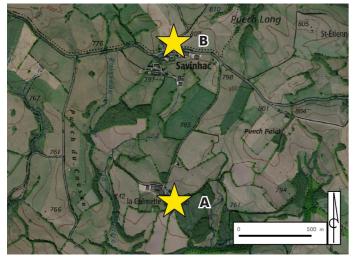


Illustration 50 : Localisation du point d'étude de saturation de « Peyrebrune »

Source: IGN (SCAN 25, Orthophotographie)

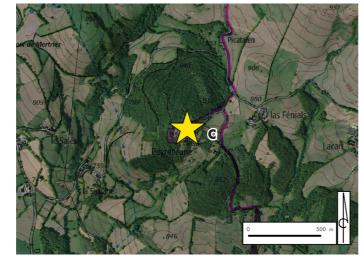
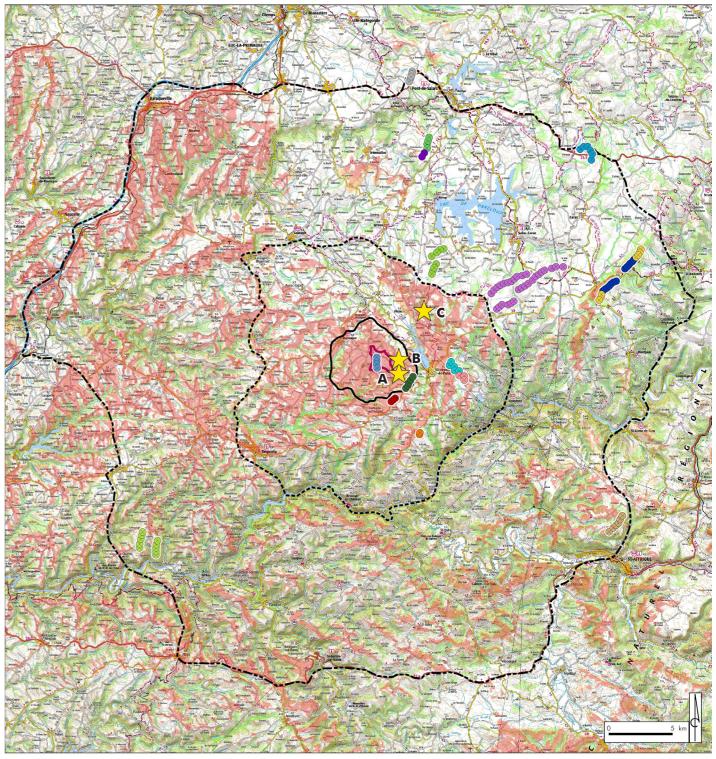


Illustration 48 : Localisation des points faisant l'objet d'une étude de saturation visuelle

Source: IGN (SCAN 100) / DREAL Occitanie / Réalisation: Artifex







157